

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 mai 2008

L'an deux mil huit, le mardi 27 mai, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Neung sur Beuvron se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L-121-10 et L-122-5 du code des communes.

Etaient présents : Monsieur le Maire, Michel LEGOURD ; Yasmine BRUNET, secrétaire de mairie et les conseillers municipaux : Jean-François GIRARD, Marie-Thérèse LEGOURD, Catherine ANDRÉ, Jean Vincent BONIN, Arnaud CORBEAU, Christiane COSSÉ, Maurice DELANOUE, Jean-Michel DOUSSELIN, Lucien DUCHESNE, Annick LELIEVRE, Laurent MAYOT, Benoît MORCHOINE.

Président : Michel LEGOURD.

Excusés : Claude HENRY et Sophie FOUCHER.

Secrétaire : Annick LELIEVRE.

ORDRE DU JOUR :

- Consultation des électeurs,
- Acquisition auto laveuse,
- Acquisition terrain « la Basinière »,
- Déblocage emprunt,
- Questions diverses et informations.

SEANCE OUVERTE AU PUBLIC.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR :

Consultation des électeurs,

Suite à la demande d'implantation d'un ECOMARCHÉ, le conseil municipal décide de consulter les électeurs pour connaître leur avis sur ce projet.

Cette consultation aura lieu le 14 juin 2008 de 7h30 à 13h à la mairie. Le dépouillement sera à 13h.

Acquisition d'une auto laveuse,

L'auto laveuse servant pour le nettoyage du gymnase doit être changée compte tenu de sa vétusté. Deux modèles sont proposés l'un à 5587,71€, l'autre à 7608,35€. Une démonstration des deux engins aura lieu le 19 juin à 14h, en présence de l'utilisatrice et d'élus afin de choisir le matériel le plus adapté.

Acquisition terrain « la Basinière »,

Pour information ce terrain route de Vernou a été acquis.

Il y a un projet de buser le fossé venant du lotissement des pins pour faire un passage piétonnier rejoignant le Beuvron. Mais pour ce faire il faut traverser un terrain appartenant à Mr Mandin qui est favorable à un échange. Courant septembre, après concertation entre Monsieur le Maire et Monsieur Mandin, le projet devrait aboutir.

Déblocage de l'emprunt,

L'emprunt de 110 000 € a été débloqué. Les travaux rue des prés sont commencés.

Questions diverses et informations,

Juridiquement le collège ne peut pas fournir les repas pour la cantine de l'école primaire.

Nous reprendrons pour la rentrée prochaine soit « Val de France » soit « Les Toques Régionales », le SIVOS étudie les différentes possibilités.

En ce qui concerne le logement de Courton, nous avons l'accord de cession du Conseil Général pour l'euro symbolique.

Ce logement avait été refait totalement intérieurement. Il reste des réparations de couverture et la pose d'un velux ; le chauffage actuel est au gaz, vu la conjoncture il pourrait être envisagé d'installer un poêle. Ce logement est réservé à Isabelle Henry future directrice de l'EHPAD.

Suite à une réunion avec Mr CABROL de la DDEA concernant la modification du PLU, il ressort plusieurs pistes de réflexion comme par exemple « penser à ce qui doit être interdit, et non comme précédemment à ce qui est autorisé », ou réviser les prescriptions architecturales qui sont les mêmes pour chaque zone.

Lors de la commission camping du 7 mai 2008, il a été procédé à l'ouverture des plis pour les futurs travaux du préau : nous choisissons les offres les moins élevées (sous réserve de vérification des devis par rapport à ce qui avait été demandé par l'architecte) :

- entreprise FOUCHER FRERES pour la couverture : 14 469,90 €
- entreprise FOUCHER Ph. Et J.P. pour la charpente : 12 286,52 €
- entreprise SN LEGOURD pour la plomberie : 3186,24 €
- entreprise SN LEGOURD pour l'électricité : 2593,96 €
- entreprise DOUCET pour la menuiserie : 966,80 €
- entreprise BOURRE Patrice pour la maçonnerie : 41713,90 €

Il serait bien de revoir le panneau indicateur du camping qui est trop petit (près du feu tricolore).

Le 7 juin 2008 des ULM viendront atterrir dans le terrain de la Clergerie.

La Société SRB qui entrepose les poteaux électriques au dépôt municipal route de Blois va procéder au concassage des poteaux et à leur réduction en gravier.

Cette entreprise propose de nous le vendre à 3,50 €HT la tonne, à savoir qu'il y en a environ 4 à 5000 tonnes. A revoir pour décision.

La séance est levée.

Le maire et les conseillers municipaux ont signé.